



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – ANNABA -



DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES COMPETITIONS
SOUS COMMISSION "JEUNES"

PROCES VERBAL N° 02 DU 05-11-2024

RESPONSABLES GESTION JEUNES :

- SELMI BRAHIM
- BOUSSETIOU SARAH

ORDRE DU JOUR :

- Programmation du championnat Jeunes
- Homologation des résultats.
- Traitement des affaires litigieuses.

2024-2025

**1) Programmation de la 4^{ème} et 5^{ème} journée jeunes
(Niveau01).**

**2) Programmation de la 3^{ème} et 4^{ème} journée des groupes :
A – B – C –D - E.**

3) Homologation des résultats.

4) Traitement de 06 affaires litigieuses.

- **05 absences de l'équipe (Forfait).**
- **01 absence de l'ambulance.**



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 023/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : CRBD - NRBEK U17 DU 26-10-2024

Non déroulement de la rencontre

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe NRBEK.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023
LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :

- 1) Match perdu par pénalité pour l'équipe NRBEK.
- 2) Attribution du gain du match à l'équipe CRBD qui marque 03 buts et 03 points
- 3) Une amende de 15.000,00DA est infligée à l'équipe NRBEK.
- 4) 1^{ère} INFRACTION.
- 5) Cette décision prend effet à compter du 05-11-2024.



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 024/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : CRBD - NRBEK U15 DU 26-10-2024

Non déroulement de la rencontre

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe NRBEK.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023
LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :

- 1) Match perdu par pénalité pour l'équipe NRBEK.
- 2) Attribution du gain du match à l'équipe CRBD qui marque 03 buts et 03 points
- 3) Une amende de 15.000,00DA est infligée à l'équipe NRBEK.
- 4) 1^{ère} INFRACTION.
- 5) Cette décision prend effet à compter du 05-11-2024.



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 025/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : NNBC - IRBD U15 DU 26-10-2024

Non déroulement de la rencontre

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe IRBD.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023
LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :

- 1) Match perdu par pénalité pour l'équipe IRBD.
- 2) Attribution du gain du match à l'équipe NNBC qui marque 03 buts et 03 points
- 3) Une amende de 15.000,00DA est infligée à l'équipe IRBD.
- 4) 2^{ème} INFRACTION.
- 5) Cette décision prend effet à compter du 05-11-2024.



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



AFF N° 026/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : HAMRA - ESG U19 DU 01-11-2024

Non déroulement de la rencontre

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'ambulance..
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023
LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :

- 1) Match perdu par pénalité pour l'équipe HAMRA.
- 2) Attribution du gain du match à l'équipe ESG qui marque 03 buts et 03 points
- 3) Une amende de 15.000,00DA est infligée à l'équipe HAMRA.
- 4) 2^{ème} INFRACTION.
- 5) Cette décision prend effet à compter du 05-11-2024.



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 027/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : ESAA - WBM U19 DU 01-11-2024

Non déroulement de la rencontre

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe WBM.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023
LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :

- 1) Match perdu par pénalité pour l'équipe WBM.
- 2) Attribution du gain du match à l'équipe ESAA qui marque 03 buts et 03 points
- 3) Une amende de 15.000,00DA est infligée à l'équipe WBM.
- 4) 1^{ère} INFRACTION.
- 5) Cette décision prend effet à compter du 05-11-2024.



Site tabacoop BP41 RP ANNABA

Tél/Fax: 038.44.41.00 & 038.84.49.99

Tél : 038.44.44.77



Fédération Algérienne de Football
Ligue régionale de football -Annaba-

AFF N° 028/2024/25 (JEUNES)

RENCONTRE : CRBHB - ESB U19 DU 01-11-2024

Non déroulement de la rencontre

- ✓ Vu la feuille de match.
- ✓ Vu le rapport de l'arbitre signalant l'absence de l'équipe CRBHB.
- ✓ Attendu qu'après attente réglementaire, l'arbitre a annulé la rencontre.
- ✓ Attendu que le club n'a présenté aucun argument justifiant sa défaillance.

PAR CES MOTIFS ET EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE FAF N° 04 DU 15/11/2023
LA COMMISSION DES JEUNES DECIDE :

- 1) Match perdu par pénalité pour l'équipe CRBHB.
- 2) Attribution du gain du match à l'équipe ESB qui marque 03 buts et 03 points
- 3) Une amende de 15.000,00DA est infligée à l'équipe CRBHB.
- 4) 1^{ère} INFRACTION.
- 5) Cette décision prend effet à compter du 05-11-2024.